

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 15 DECEMBRE 2010

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER et Alfred SCHMITT, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** MM. Eric HUBERT, conseiller municipal qui a donné procuration à Pierre MAMMOSSER, Claude LINDNER, conseiller municipal, qui a donné procuration à Paul BOISSARIE, Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal et Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal qui a donné procuration à Alfred SCHMITT.

**Membres absents :** Mme Béatrice HOELTZEL et M. Christian WAGNER, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL.

### 1. ACHAT DES TERRAINS STURM

Les plans du procès-verbal d'arpentage provisoire sont distribués aux conseillers municipaux.

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal du 3 novembre 2010 l'autorisant à engager les démarches pour l'acquisition des terrains de Madame STURM, il a chargé le géomètre d'établir le procès-verbal d'arpentage.

Conformément à l'offre d'achat approuvée par le conseil municipal le 2 juin 2010 et proposée à Madame STURM, celle-ci a accepté cette offre en date du 23 juin 2010. L'offre d'achat acceptée par la partie venderesse signifiant compromis de vente tacite, valable six mois, l'acte d'achat doit encore être signé avant la fin de l'année 2010.

L'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin ne peut pas se porter acquéreur étant donné l'évaluation du service des Domaines. En effet celui-ci a fait deux évaluations différentes, une première à 7 000 € l'are (22 décembre 2009) et la seconde, suite au constat que la partie de la rue de la Saline qui longe les propriétés Renckert était privée, à 3 600 € l'are (27 janvier 2010). Malgré la demande de l'EPF de revoir cette deuxième estimation compte tenu du fait que les terrains en question étaient desservis à l'arrière par le réseau d'assainissement, le service des Domaines n'a pas corrigé sa deuxième estimation.

D'après le procès-verbal d'arpentage, les parcelles à acquérir sont cadastrées comme suit :

- section 3, lieudit « rue de la Saline » n° (1)/25 d'une contenance de 15,29 ares ; n° (4)/25 d'une contenance de 0,06 are et n° (5)/25 d'une contenance de 16,99 ares, soit un total de 32,34 ares.

Le prix proposé dans l'offre d'achat étant de 7 600 € l'are, le montant de la transaction s'élève donc à 245 784 €.

Le Maire rappelle aussi que l'acte de vente précisera l'ensemble des conditions liées à cette vente, qui justifient le prix, concernant deux parcelles non incluses dans cette première transaction. L'une pourra être acquise par la municipalité dès que cessera l'usufruit de Madame Sturm sur cette partie de propriété et pour l'autre la municipalité sera prioritaire en cas de cession. Le prix à l'are, dans les deux cas ne dépassera pas 7.600 €, revalorisé selon l'indice de la construction. Suite à une discussion portant sur la signification du mot « usufruit », le Maire assure que la question sera reposée au notaire, de telle manière à ce que

l'intention du conseil municipal soit pleinement respectée et demande au conseil municipal de se prononcer sur cet achat.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 3 voix contre (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) et 2 abstentions (Paul BOISSARIE et Claude LINDNER) décide l'achat du terrain de Madame STURM d'une contenance de 32,34 ares au prix de 245 784 €, frais de notaire en sus. Il autorise le Maire à signer l'acte à intervenir au nom de la commune.

## **2. PLAN DE FINANCEMENT DU POLE MAISON DES SERVICES**

Le dossier de demande de subventions a été transmis aux membres du comité de pilotage par mail ; le détail des subventions attendues et le plan de financement prévisionnel de l'opération sont distribués aux conseillers municipaux.

Le Maire fait part, que lors de la réunion du 3 novembre 2010, le conseil municipal avait donné une autorisation de principe pour solliciter les subventions auprès des différentes instances (Conseil Général, Conseil Régional et Communauté de communes du Soutzterland), avec validation du plan de financement prévisionnel par les membres du comité de pilotage.

Il soumet au conseillers municipaux le plan de financement prévisionnel et rappelle que le projet est estimé à 1 597 510 € HT (1 910 621,96 € TTC), dont voici le détail :

- Travaux estimés	1 414 500 € HT
- Maîtrise d'œuvre	169 740 € HT
- Mission SPS	2 204 € HT
- Contrôle technique	5 820 € HT
- Diagnostic amiante et plomb	1 230 € HT
- Mission géotechnique	4 016 € HT.

Les recettes estimées se décomposent comme suit :

- Subventions Conseil Général	482 841 €
- Subventions Conseil Régional	190 632 €
- Subvention CDC Soutzterland	14 500 €
- FC TVA	313 112 €
- Part à la charge de la commune	909 537 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité moins 2 abstentions (Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU), valide le plan de financement prévisionnel proposé. Les subventions ont été sollicitées auprès des différents organismes.

Le dossier de présentation de l'opération sera transmis à l'ensemble du conseil municipal, et une copie du dossier de demande de subvention envoyée au Conseiller Général du canton.

## **3. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, alloue les subventions exceptionnelles suivantes :

- 100 € au Judo-club de Sultz-sous-Forêts pour sa participation aux festivités de la commémoration du 11 novembre 2010
- 108 € à l'Harmonie Concordia de Sultz-sous-Forêts pour les boissons offertes aux élèves de l'école municipale de musique lors de l'audition du mois de juin 2010.

Les crédits sont prévus sur article 6748 du budget.

#### **4. DIVERS**

##### **➔ Visite de la Base Aérienne 901**

Les vœux de Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Wissembourg ayant lieu le même soir, le Maire propose de maintenir la date mais de ne pas prévoir de réunion sur place, ce qui est approuvé par les conseillers municipaux. Le programme est donc le suivant :

- 19 h 30 : apéritif et repas au mess des officiers
- 21 heures : visite des installations opérationnelles.

Les conseillers municipaux et leurs conjoints sont invités à participer à cette sortie, avec prière de se faire inscrire auprès du secrétariat de la mairie pour le lundi 20 décembre 2010 au plus tard.

**➔** Tournée du jury pour le concours local des illuminations de Noël et des vitrines des commerces : mercredi 22 décembre 2010 à 18 heures avec rendez-vous à la mairie.